

Conseil communal du 26 septembre 2019

Question orale de Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale, concernant « les événements violents de ces derniers mois à Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van Mevrouw Victoria de Vigneral, gemeenteraadslid, betreffend « de gewelddadige gebeurtenissen van de afgelopen maanden in Sint-Gillis »

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : L'actualité de notre commune ces dernières semaines a été tristement entachée d'actes de violence.

Début septembre, un homme, battu par plusieurs individus, a trouvé la mort en pleine rue, à 23h, à une heure où tout un chacun se sent habituellement libre de sortir de chez lui sans courir de danger particulier. Nous sommes loin d'une bagarre d'ivrognes qui tourne mal, nous sommes dans la sauvagerie.

Toujours début septembre, une voiture de police a été incendiée devant le commissariat du Parvis. On a ensuite tenté de mettre le feu à un autre véhicule de police, au marché du Midi, puis à un camion militaire place Marcel Broodthaers. Ces faits répétés qui s'en prennent directement à l'autorité de l'État sont assez interpellants par leur audace, si on peut dire. Ceci pour ne parler que de ces dernières semaines car d'autres événements violents ont eu lieu cette année un peu partout sur le territoire communal.

Sans bien sûr entrer dans les détails de l'enquête, ces faits ont-ils donné lieu à des arrestations ? Si oui, connaissons-nous les motivations de leurs auteurs ?

Face à ce constat, le Collège compte-t-il encourager des mesures pour sécuriser la commune et réduire le sentiment d'impunité qui règne de façon suffisamment significative pour favoriser de tels actes ?

Dispose-t-on, pour ces dernières années, de statistiques qualifiées sur les agressions, les meurtres et les attaques envers les fonctions régaliennes de l'État à Saint-Gilles ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je n'ai pas très bien compris pourquoi vous avez retiré cette question du Conseil de police parce que c'est là qu'il convient de la poser. Elle peut ensuite être posée au conseil communal mais sous l'angle des prérogatives du bourgmestre.

Vous partez de deux faits précis pour élargir ensuite la question à des considérations plus générales.

Le premier a eu lieu à la fin du mois d'août, rue de la Victoire. Je ne peux pas vous fournir de détails car l'enquête judiciaire est en cours. Sachez cependant qu'il s'agissait d'un contentieux privé et que la victime n'est pas décédée en pleine rue mais après sa sortie de l'hôpital où elle s'était rendue d'initiative. C'est un fait grave mais ce n'est pas comme si un passant s'était tout à coup fait poignarder dans la rue. C'est une altercation entre deux personnes qui se connaissaient. D'ailleurs le rapport entre cette rixe et le décès n'est pas encore établi. Le suspect a été interpellé.

Le second concerne l'incendie du véhicule de police. L'autre tentative visant un camion militaire est peut-être liée à celle-là. Nos services ont été particulièrement efficaces. C'est l'acte d'une personne isolée, n'appartenant pas à un quelconque groupe. Elle a été identifiée, mise sous mandat d'arrêt et l'enquête est, dans ce cas aussi, toujours en cours. Il n'y a pas de lien entre les deux affaires – altercation rue de la Victoire et incendie du véhicule de police – et c'est le « koban » d'Uneus qui s'est occupé de l'élucidation des deux faits, en coopération avec le service de recherche local de la zone.

Sur un plan plus général, je pense que la mise en place du « koban » a permis, ces dernières années, de faire baisser de manière significative l'insécurité. Cependant, les chiffres sur l'insécurité sont à examiner avec beaucoup de prudence parce qu'ils indiquent parfois une situation alarmante mais ils peuvent aussi témoigner d'une proactivité des forces de l'ordre, de la surveillance et d'une collecte importante d'informations par les services de police. Par exemple, on a remarqué dans quelques communes que les chiffres liés au délit en matière de stupéfiants avaient augmenté parce qu'il y avait eu des actions ciblées visant le trafic de drogues dures.

Nous allons redéfinir un certain nombre de priorités dans le plan zonal de sécurité. J'en profite pour signaler que la commune affecte des moyens importants à la sécurité. Nous avons consacré 14,300 millions d'euros pour la police, ce qui représente une augmentation de 7%. Les communes, en outre, sont particulièrement sollicitées à la suite des abandons de missions de la police fédérale, voire par le transfert du fédéral vers les polices de coûts d'investissements et de coûts de personnel. J'ajouterais encore qu'en plus de sa contribution correspondant à la clé de répartition budgétaire fixée selon les critères de la loi sur les polices entre nos trois communes, Saint-Gilles est celle qui investit le plus sur fonds propre – donc en dehors des 14 millions –, notamment pour faire vivre le « koban » et s'équiper de caméras.

Je vous transmettrai les statistiques et vous verrez qu'ils sont relativement stables. Les chiffres de 2019 laissent d'ailleurs, à ce stade, augurer une légère baisse annuelle globale. Les données relatives aux meurtres sont également en diminution : on en comptait 15 en 2015, 8 en 2018 et 5 pour les neuf premiers mois de 2019.

Enfin, le nombre d'atteintes à la personne des policiers est en grande partie marqué par la catégorisation statistique. Il y a des coups qui sont échangés parfois mais ils peuvent être inscrits sous des catégories différentes. Un vol à main armée accompagné de coups contre des policiers lors de l'arrestation sera inscrit dans la catégorie « vol à main armée ». Ce n'est donc pas si simple de déterminer le taux de violence visant la police car il n'y a pas de statistiques particulières qui s'y rapporte. Cela dépend des faits. Pour disposer de chiffres précis, il faudrait donc faire une analyse plus poussée.

En revanche, on constate une augmentation des comportements agressifs du public non seulement vis-à-vis des forces de l'ordre mais aussi de tout représentant de l'autorité et des pouvoirs publics.

Il ne faut pas douter de notre détermination à lutter contre l'insécurité. C'est un sujet important car il est lié aux libertés et aux principes de démocratie.

Il faut savoir que Saint-Gilles figure parmi les communes du pays les plus exposées à une conjonction de facteurs qui ne sont pas sans incidences sur la sécurité : d'abord, sa densité démographique ; ensuite, le volume d'activités de toute nature qui se déroulent sur son territoire – économiques, culturelles, événementielles –, et, enfin, la présence d'infrastructures à vocation régionale, voire nationale. Le nombre de délits dans les transports en commun est d'ailleurs assez inquiétant. La commune enregistre aussi des flux de transit importants – 55.000 personnes sortent de la gare du Midi tous les jours, par exemple. Il faut donc intégrer pas mal de paramètres pour analyser la situation. Il faut savoir aussi qu'un certain nombre de faits et de délits commis dans les gares et dans les trains sont rapportés à la gare du Midi. J'ai d'ailleurs demandé que l'on essaie d'isoler ces chiffres-là. Nous pourrions poursuivre ce débat à l'occasion d'une question orale ou d'une interpellation au Conseil de police.

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : Je vous remercie pour cette réponse très intéressante.

J'avais l'intention de poser une question plus approfondie au Conseil de police mais, arrivée sur place, je me suis aperçue que j'avais laissé le document chez moi. Je la poserai ultérieurement.

Je tenais aussi à poser une question sur ce sujet ici parce que le conseil communal est une instance plus proche des gens. Ils ignorent souvent ce qui se passe au Conseil de police tandis qu'ils peuvent savoir sur ce qui se passe ici.

L'incident de la rue de la Victoire a fait beaucoup de bruit et pas mal de gens étaient inquiets de fréquenter ce quartier.

Je comprends qu'en raison de sa densité démographique et du nombre d'événements qui s'y déroulent, notre commune est davantage exposée aux problèmes d'insécurité.

Cependant, je m'étonne qu'en dépit d'un investissement important pour la police, les chiffres de la délinquance ne diminuent pas mais stagnent.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je vous ferai peut-être un jour un exposé plus long sur l'évolution statistique. Si, parfois, nous pouvons nous réjouir de la baisse de certains délits, d'autres augmentent. Il faut évidemment s'attacher aux délits les plus importants, les coups et blessures volontaires, par exemple. Certes, les investissements ne se traduisent pas toujours par une baisse mais on constate que, pour certaines catégories de délits, la situation s'est améliorée.

Il faudrait que vous puissiez consulter les statistiques – je suis prêt à vous les fournir – et que nous en discutions. On ne peut examiner les chiffres de l'insécurité en ignorant le degré de gravité des faits. Il est évident qu'il ne faut pas mettre sur le même pied meurtres, cambriolages et délits mineurs. Il faut faire une analyse statistique par catégorie

Mme Victoria de Vigneral, conseillère communale – indépendante : Il ne faudrait pas oublier que la petite délinquance crée aussi un sentiment d'insécurité.

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « les actions de la commune pour éviter la vente de Voo à un fonds d'investissement vautour »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende « welke acties van de gemeente om de verkoop van Voo aan een gier investeringsfonds te voorkomen »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Ces derniers jours nos intercommunales sont victimes d'un nouveau scandale d'État. On a appris que des parties d'Enodia (ex-Publifin) allaient être vendues, sans aucun débat public, sans aucun contrôle démocratique et avec l'aval de certains dirigeants du PS et du MR.

C'est ainsi que la marque de télécom Voo, commercialisée par les partenaires Nethys (entreprise filiale d'Enodia) et Brutélé (l'intercommunale de télécommunication où Saint-Gilles est actionnaire), risque d'être vendue à ce fonds d'investissement vautour américain, qui réalise des milliards de bénéfices à la suite d'opérations d'achat-restructuration-licenciement-revente. On apprend par ailleurs que les dirigeants de ces entreprises publiques se vendent entre eux les parts du gâteau pour un euro symbolique !

En outre, des négociations seraient en cours depuis plusieurs mois entre Enodia et Brutélé pour que Voo soit entièrement racheté par Enodia. L'offre de vente de Voo, signée par Nethys et le fonds américain Providence en mai dernier, comprenait une clause suspensive prévoyant que les actionnaires wallons et bruxellois de Brutélé cèdent leurs parts à Enodia. Dans le cas contraire, comme nous l'apprend la RTBF, Providence pourrait dénoncer l'accord ou acquérir Voo à meilleur prix.

Que fait le Collège pour que Voo reste géré par Brutélé ?

Quelle position défend le Collège au sein de Brutélé concernant la vente de ses parts dans Voo à Enodia ?

Des garanties existent-elles pour que Voo ne soit pas vendu ?

Que fait le Collège pour éviter la privatisation de toutes ces intercommunales, dans la mesure où elle a tout de même été impulsée par les recommandations du monde politique à la suite de l'affaire Publifin ? La position d'Ecolo n'est pas très claire à cet égard et nous aimerions la connaître.

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : C'est un dossier assez compliqué et vous l'avez bien résumé. Nous partageons l'indignation suscitée par les révélations publiées ces dix derniers jours dans la presse. Pour bien comprendre la position de la commune et notamment la place de Brutélé sur cette scène théâtrale assez confuse, il faut distinguer un avant et un après ces révélations.

Comme vous le savez, je représente la commune au sein du CA de Brutélé. Le Collège m'a en effet confié un mandat pour entamer des négociations avec Enodia mais il n'a jamais été question de mandat de privatisation puisque Brutélé comme Enodia sont des intercommunales comprenant des actionnaires publics.

Les 29 autres communes actionnaires de Brutélé – 6 bruxelloises et 24 hennuyères et brabançonnaises – ont également confié un mandat d'ouverture de négociations à leurs représentants dans le but de mettre sur pied un comité de négociations. Les résultats de ces négociations devaient ensuite revenir devant les 30 conseils communaux pour être validés. D'un point de vue démocratique, les choses étaient claires.

Prenant en compte l'intérêt communal et la mission de service public, les administrateurs mandatés par les communes attendaient un juste prix pour les actions à céder à Enodia. Il faut voir dans ces aspects financiers, une volonté de réinvestir cet argent dans les services publics. Vous n'êtes pas sans ignorer nos besoins pour améliorer la qualité de nos services publics – crèches, écoles, hôpitaux, etc.

La décision de conclure cette opération de négociations ne relevait pas de l'équipe des négociateurs ni même du conseil d'administration mais de chacune des communes associées. Des débats devaient avoir lieu dans les conseils communaux sur l'opportunité éventuelle de conclure l'opération. Mais les négociations entre Brutélé et Enodia ont été suspendues à la suite des révélations que vous avez évoquées. Je vous dirais que peu importe les clauses secrètes entre Nethys et Providence – les administrateurs d'Enodia n'étaient eux-mêmes pas au courant de cet accord et de cette offre de vente...

Le CA s'est exprimé lors de sa dernière réunion sur une suspension des négociations en attendant d'avoir des informations plus claires, notamment sur la légalité des actions entreprises par Nethys dans ce dossier.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Le but des négociations était tout de même de vendre des parts pour investir ?

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : Effectivement, l'objectif était de vendre les parts communales à une autre intercommunale.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : On sait qu'Enodia est en train d'être démantelé et privatisé, comme le recommandait la Commission d'enquête sur Publifin...

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : En fait, non, cela ne figurait pas dans les recommandations de la Commission d'enquête...

C'est précisément en raison de son caractère public que les communes actionnaires ont choisi d'ouvrir des négociations avec Enodia. Si ça n'avait pas été le cas, il aurait fallu s'ouvrir à des offres concurrentes, notamment en provenance de Télénét et d'Orange. Il n'y a pas eu d'appel d'offres car il s'agit d'une transaction entre deux intercommunales.

La deuxième raison qui nous a poussés à aller vers Enodia regarde l'emploi et le statut du personnel, hérité de Brutélé. Les emplois sont principalement concentrés en province de Liège : environ 450 personnes dans le call center d'Herstal et 130 employé(e)s de bureau à Liège. Nous avons donc fait le choix d'ouvrir des discussions avec une intercommunale et des actionnaires communaux et provinciaux.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : C'est assez naïf de croire qu'en vendant à Publifin, la société allait rester dans le giron public !

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : Je n'ai pas parlé de ce qui allait se passer après. Je vous ai simplement donné le cadre du mandat et des négociations.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Que va-t-il se passer maintenant ? Une fois que nous aurons davantage d'informations, des négociations vont-elles reprendre pour vendre les parts des communes tout en sachant qu'elles risquent de tomber dans les mains du privé par la suite ?

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : Le choix de céder nos parts a été unanime. Il n'y a pas de volonté – et c'est là-dessus que nous divergeons – de conserver à tout prix les parts de Brutélé et de considérer que l'avenir de Brutélé appartient aux communes. Si nous avons décidé d'entamer des négociations pour céder nos parts, c'est précisément parce que nous pensons que l'avenir du câble ne doit pas nécessairement passer par un contrôle public.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : L'optique est donc bien de laisser une chance à la privatisation de ce genre d'intercommunale ?

M. Mohssin El Gabri, représentant de la commune au CA de Brutélé – Ecolo-Groen : À terme, il n'y a pas d'objection de principe si Enodia décide de vendre à quelqu'un d'autre. Là où on a une vraie difficulté, c'est sur la valorisation de Brutélé mais pas sur le principe de la vendre à un tiers.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Merci.

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « le rôle que va jouer la commune dans le projet immobilier Brico »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende « de rol dat de gemeente zal spelen in het vastgoedproject Brico »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Un nouveau projet immobilier va voir le jour à la place du Brico, situé chaussée de Charleroi/rue Moris : 50 logements privés (dont certains avec deux salles de bain...), surface de bureaux et commerces.

Quel est la position de la commune sur ce sujet ?

Connait-on l'impact que la disparition du Brico aura sur l'emploi ?

Quelle sera la durée des travaux ? La STIB n'envisage-t-elle pas de faire bientôt des travaux à cet endroit ?

Nous pensons qu'un projet immobilier de cette ampleur doit constituer une opportunité pour construire des logements sociaux, conformément à ce que prévoit l'article 100 du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat) qui dispose que : « Le Collège des bourgmestre et échevins, le fonctionnaire délégué et le gouvernement peuvent subordonner la délivrance du permis aux charges qu'ils jugent utile d'imposer au demandeur dans le respect du principe de proportionnalité – charges comprenant, notamment, outre la fourniture des garanties financières nécessaires à leur exécution, la réalisation, la transformation ou la rénovation à titre gratuit de voiries, d'espaces verts, de bâtiments publics, d'équipements publics et d'immeubles de logements. »

Le promoteur va-t-il être exempté des charges d'urbanisme ? Si oui, quels sont les critères exacts qui lui permettront de déroger à ces obligations ? Si non à combien s'élèvent ces charges ?

La majorité communale PS-Ecolo compte-t-elle travailler avec le gouvernement bruxellois afin que les charges soient transformées en équipements publics (un espace vert dans l'îlot par exemple ?) ou pour construire 15% de logements conventionnés qui pourraient être récupérés par le Foyer pour en faire du logement social ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Pour répondre à votre question sur l'avis de la commune, je vais devoir effectuer un exercice périlleux d'équilibriste parce que vous n'êtes pas sans savoir que ce dossier est instruit par la Région. La commune n'a qu'un avis consultatif.

L'enquête publique s'est terminée lundi et le projet passe en commission de concertation le 8 octobre. La commune ne remet son avis qu'à l'issue de cette réunion, c'est-à-dire une fois

que les plaignants et les demandeurs ont été entendus. Je ne peux donc vous dévoiler l'avis de la commune pour éviter le risque que Koramic Real Estate, les promoteurs, n'introduisent un recours.

Après la commission de concertation, nous rendrons public l'avis de la commune. Cela m'ennuie de ne pouvoir le faire aujourd'hui car les rumeurs sont nombreuses.

Pour un projet de cette ampleur, un rapport d'incidences doit être remis. C'est la raison pour laquelle c'est la Région qui a la main.

Il y a quelques temps déjà, nous avons rencontré les promoteurs lorsqu'ils sont venus consulter le service de l'Urbanisme et leur avons remis une série de remarques, qui sont toujours d'actualité – densité trop grande en intérieur d'îlot, problème de perméabilité du sol, respect du patrimoine, impact du chantier sur les riverains et le quartier, etc.

Pour l'instant, je ne peux vous fournir de réponse plus précise, mais n'hésitez pas à me reposer la question au prochain conseil communal.

Sachez tout de même que ce ne sont pas moins de 47 plaignants qui seront entendus en commission de concertation. C'est assez exceptionnel. Les habitants du quartier se sont fortement mobilisés.

Nous n'avons aucune idée de l'impact de la fermeture du Brico sur l'emploi. Nous ne savons pas combien de personnes y travaillent. Il est peut-être prématuré d'envisager la fermeture du Brico, auquel tant la commune que les Saint-Gillois sont très attachés.

La STIB a en effet prévu de faire des travaux à cet endroit. Elle compte rénover la rue Moris. Ce n'est pas un luxe car cette rue est dans un piteux état. En outre, les trams y sont régulièrement bloqués à cause de voitures mal garées. Les rails vont être remplacés et tout l'espace public de façade à façade va être rénové.

Je vous donne le calendrier des travaux. Préalablement au remplacement des rails, on rénove d'abord les impétrants (distribution d'eau, gaz, etc.) :

- de septembre à décembre 2020, les travaux concerneront les conduites d'eau ;
- durant le premier semestre 2021, on procédera à la rénovation de l'égouttage ;
- durant le second semestre 2021 jusqu'en 2022 : l'aménagement de façade à façade. C'est un ordre de grandeur car la STIB ne peut encore nous donner de dates précises.

Le chantier devrait être terminé début 2022.

Par ailleurs, la loi ne prévoit pas d'indemniser les commerçants en cas de chantiers liés à des projets privés. Par contre, la commune veille à limiter le nombre de jours de réservation de l'espace public, pour des engins de chantier, par exemple, afin que les voiries ne soient pas fermées trop longtemps à cause de travaux privés.

En revanche, pour des travaux publics – c'est le cas de la STIB –, une indemnisation forfaitaire des commerçants est prévue. Elle dépend du classement du chantier. Celui-ci est lié à l'ampleur et à la durée des travaux. Je vous renvoie à l'ordonnance régionale pour les détails sur le classement et les montants.

Enfin, les promoteurs ne seront pas exemptés des charges d'urbanisme. Celles-ci seront fixées par la Région dans la mesure où elle instruit le dossier. Ces charges sont réglementées par une ordonnance et fixées à 50 euros par m² de surface au sol occupée. Pour ce projet, elles devraient en gros s'élever à 280.450 euros. Cette somme devra ensuite être recalculée en fonction des superficies de bureaux existantes car la transformation de bureaux en logements, entraîne des exonérations de charges d'urbanisme.

Comme vous l'avez relevé, un promoteur peut soit payer des charges d'urbanisme, soit faire du logement conventionné à hauteur de 15% de la superficie. Les promoteurs privés choisissent pratiquement toujours de payer afin d'éviter d'avoir des logements conventionnés, à loyers faibles, et donc des locataires dont ils ne veulent pas dans un immeuble de standing. On n'est pas du tout dans un projet mixte. C'est aussi un des aspects qui nous déplaît dans ce dossier.

Pour ma part, je regrette que l'ordonnance régionale n'impose pas aux promoteurs de faire des logements conventionnés. Cela permettrait d'avoir des projets mixtes et pas seulement du logement de standing et d'avoir davantage de logements conventionnés sur la commune. Les loyers y sont un peu plus élevés que dans les logements sociaux mais restent néanmoins bien en-deçà des prix du marché.

Les charges d'urbanisme sont donc versées à la Région qui, ensuite, les ristourne à la commune. Il revient alors au Collège de décider de leur affectation. L'ordonnance permet de les destiner aux espaces verts, à des bâtiments publics, des équipements publics ou du logement. Il est d'usage à Saint-Gilles de les attribuer à la Régie foncière pour faire du logement conventionné.

Depuis que je suis échevine, nous n'avons pas encore eu de gros projet permettant de verser des charges à la Régie foncière.

Pour le projet envisagé au Brico, il ne me paraît pas possible d'y créer un parc en intérieur d'îlot car cela crée des nuisances pour les habitants, les parcs devant être publics. Par ailleurs, il y a peu d'espaces à Saint-Gilles où il soit possible d'installer un nouveau parc. Les charges iraient donc plus que probablement à la Régie foncière où il pourrait y avoir une collaboration avec le Foyer du Sud. Mais sur ce point je cède la parole à Mme Marcus.

Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB : Les charges d'urbanisme font partie du budget communal et sont donc affectées à la politique communale

du logement, et donc à la Régie foncière. Céder cet argent à une autre personnalité juridique, à l'instar du Foyer du Sud, n'a donc pas de sens puisque nous avons-nous-mêmes une politique du logement. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas conscience de la difficulté de plus en plus grande de créer du logement social sur le territoire communal. Comme vous le savez, nous disposons de peu d'espace foncier pour y créer de grands ensembles, comme le souhaite la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB).

Nous parvenons à créer beaucoup de logements grâce à des politiques ciblées. C'est d'ailleurs très harmonieux et plus convivial de diversifier le public dans des rues et des quartiers différents.

Nous sommes effectivement en négociation depuis un certain temps avec le Foyer du Sud. Nous parvenons à nous entendre sur des partenariats entre la Régie et le logement social. Nous avons beaucoup de propositions mais, avant de les soumettre à la Région, nous avons attendu l'installation de la nouvelle secrétaire d'État au logement. Nous allons lui présenter un mémorandum mais qui impliquera tout de même une refonte et un changement de mentalité de la SLRB qui doit prendre en compte les difficultés des petites communes.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Pour l'instant en tout cas, il n'est pas du tout certain que ce projet se fasse. Aucune décision n'a été prise.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vos critiques portent surtout sur la taille du projet et son incidence sur le quartier ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Non, pas seulement mais je ne peux vous les énumérer car je dois rester prudente, je vous l'ai dit, pour éviter un risque de recours. Il faut attendre qu'on ait le droit de sortir notre avis.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : On est d'accord avec vous pour dire que plusieurs arrêtés ont dénaturé l'esprit du Cobat, en permettant, notamment, aux promoteurs immobiliers de choisir entre faire du logement conventionné ou payer des charges d'urbanisme. C'est totalement absurde. J'espère qu'Ecolo, qui fait partie de la majorité régionale et compte parmi ses députés une ancienne collaboratrice de l'ARAU, va reprendre le combat pour faire changer les choses.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Sous la législature précédente, des bancs de l'opposition, nous avons plaidé pour que l'ordonnance

soit modifiée en ce sens et que les promoteurs soient contraints à produire des logements conventionnés.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Un opérateur public peut racheter les logements conventionnés et donc le Foyer du Sud pourrait racheter les logements acquisitifs conventionnés.

À Molenbeek, par exemple, votre collègue, M. Majoros était parvenu à obtenir 15% de logements conventionnés dans le gros projet M-Square. Est-ce que vous savez comment il a fait ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Il faut que les promoteurs acceptent. Cela arrive mais c'est plutôt rare.

Ensuite, c'est assez compliqué, pour les autorités publiques, de contrôler le suivi de ces logements conventionnés. Le restent-ils lorsqu'ils sont revendus, par exemple ? Les communes ont assez peu de pouvoir là-dessus, malheureusement.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous seriez favorable à ce qu'il y ait 15% de logements conventionnés que le Foyer du Sud pourrait éventuellement acheter ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : La Région ristourne les charges d'urbanisme à la commune. Le Foyer du Sud, ce n'est pas la commune.

Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB : Imaginons que la Régie crée des logements conventionnés qu'elle revend au Foyer du Sud. Cela ne poserait pas de problème mais la difficulté vient de la SLRB. Leurs plans d'investissements avec les Foyers ne sont pas ouverts aux petits projets. Il n'est même pas certain que le projet du Brico puisse être budgété par la SLRB dans le planning actuel de la réception des charges d'urbanisme, si cela ne figure pas dans leur plan pluriannuel.

Par exemple, le Foyer du Sud, qui concerne Saint-Gilles et Forest, a reçu un magnifique plan d'investissements mais qui a trouvé à se déployer essentiellement sur Forest qui possède de la réserve foncière. Ce qui a été accepté, ce sont des grands ensembles et des plans de rénovation qui, malheureusement pour nous Saint-Gillois, se situent à Forest. Dans leurs plans d'investissements, il n'y a pas de place pour les petites propositions de rachat d'appartements conventionnés ou autres... C'est vraiment cette mentalité qu'il faut faire évoluer à la SLRB et nous y travaillons.

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « un accord de collaboration entre les communes de Saint-Gilles et d'Ixelles en matière de propreté publique dans les rues frontalières »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffend « een overeenkomst tussen de gemeenten Sint-Gillis en Elsene om samen te werken op het gebied van openbare netheid in de grensstraten »

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Selon un reportage télévisé diffusé début septembre, les communes de Saint-Gilles et d'Ixelles auraient conclu un accord pour collaborer en matière de propreté publique. Les communes se répartiraient les rues frontalières afin que les agents ne s'arrêtent pas aux limites communales.

Quelle est l'origine de cet accord ? Quelles sont les rues concernées ?

Quel est le contenu exact de l'accord ? Quand entrera-t-il en vigueur et pour combien de temps ?

Comment s'organise concrètement la vérification de l'entretien ?

Une évaluation de la mesure est-elle prévue ?

L'accord entraînera-t-il des coûts supplémentaires pour la commune ?

Est-il prévu de conclure ce type d'accord avec les autres communes limitrophes ?

Existe-t-il d'autres accords entre communes visant à améliorer la situation de la propreté publique sur le territoire communal ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB : Depuis 2014, Forest et Saint-Gilles ont déjà conclu un tel accord de collaboration. Nous avons des réunions régulières avec nos voisins forestois. Comme les résultats sont très positifs, nous avons décidé d'étendre le principe à Ixelles qui a très bien accueilli notre proposition. Les rues concernées sont : Berckmans, Africaine, Veydt, Blanche, Aqueduc, Haut-Pont, de la Bonté, Livourne, Américaine et Simonis.

Concrètement, un agent de la propreté publique effectuera son balayage sur toute la rue, au-delà de la frontière communale. Les services de la Propreté publique respectifs se sont réunis à plusieurs reprises pour fixer une répartition logique et équitable en fonction des réalités de terrain. Cette collaboration met fin à certaines situations relativement absurdes où le balayeur d'une commune s'arrêtait à tel numéro d'une rue, où commençait le travail du balayeur de l'autre commune.

Deux actions communes sont prévues : l'enlèvement de tags et le nettoyage de l'église de la Trinité, ainsi qu'une opération de surveillance des dépôts clandestins, dirigée par des équipes des deux communes, avec des agents assermentés.

L'accord est entré en vigueur le 1^{er} septembre de cette année.

Les brigadiers de chaque commune effectueront le contrôle quotidien, comme ils le font pour leurs voiries respectives.

Comme à Forest, des réunions trimestrielles voire mensuelles seront organisées, jusqu'à une parfaite collaboration.

L'accord n'entraîne aucun coût supplémentaire. Ce genre de collaboration est plus compliqué à mettre en place avec Anderlecht ou Bruxelles-Ville car les voiries sont régionales.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous saluons l'initiative à l'instar de toutes les mesures susceptibles d'améliorer la propreté publique. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup les citoyens.

A-t-on pensé à réorganiser les choses parce qu'il y avait un problème de propreté dans ces rues ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté publique – LB : Pas nécessairement mais c'était absurde qu'une rue soit balayée à moitié par un agent d'une commune et l'autre partie, par celui de la commune voisine. D'autant que le balayage ne se passait pas forcément à la même heure voire le même jour.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Merci. L'essentiel est que les rues soient propres et les habitants, satisfaits.